



Pension alimentaire parent-enfant majeur

Par **valinco20**, le **04/05/2023** à **16:20**

Bonjour

Mon ex femme chez qui ma fille majeure (22 ans), vient de s'installer, demande une pension pour elle même.

Ma fille ne veut plus faire d'études, ne veut pas travailler malgré les offres que je lui transmet et ne fait rien d'autre que jouer sur l'ordi depuis 2 ans.

Ma fille ne demande pas de pension .

La mère est elle fondée à faire cette demande pour elle même devant un tribunal , sachant qu'elle a de bons revenus (supérieurs aux miens) et ne donne pas d'argent à notre fille.

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **youris**, le **04/05/2023** à **16:39**

bonjour,

la pension alimentaire est prévue pour l'éducation et l'entretien des enfants même majeurs s'ils ne sont pas autonomes financièrement, elle peut-être versée à un des parents ou directement à l'enfant majeur.

la mère ne peut donc pas demander une pension alimentaire pour elle-même mais seulement pour votre enfant commun.

il lui appartient de saisir le JAF qui décidera en fonction des besoins et des moyens de chacun.

notez bien les éléments prouvant que votre fille majeure ne fait aucun effort pour subvenir à ses besoins, ce sera utile devant le JAF.

Salutations

Par **valinco20**, le **04/05/2023** à **19:54**

Merci de votre réponse.

Je pensais qu'étant majeure, c'était éventuellement à ma fille de demander une pension pour elle même et non à la mère qui se substitue en fait.

Si ma fille ne souhaite pas en demander, quelle raison peut invoquer la mère pour qu'elle lui soit attribuée.

Bonne soirée